

bpifrance

CRÉATION

Professionnels de
l'accompagnement
entrepreneurial

PRÉPAREZ LA CERTIFICATION DE CONSEIL EN CRÉATION D'ENTREPRISE

**avec dispense partielle
ou totale de formation**



À QUI S'ADRESSE LA CERTIFICATION

avec dispense totale ou partielle de formation ?

Ce certificat s'adresse à des conseillers ayant une expérience d'au moins 2 ans dans le cadre d'une activité salariée, indépendante ou bénévole dans des missions d'accompagnement comportant un volet entrepreneurial :

- auprès de différents publics : salariés, demandeurs d'emploi, fonctionnaires, retraités, jeunes en insertion, chefs d'entreprises...
- dans différents contextes : recherche d'emploi, insertion professionnelle, reconversion, évolution professionnelle, coaching, suivi et développement d'entreprise, conseil juridique ou comptable...



LES COMPÉTENCES VISÉES



1 Analyser les besoins du porteur de projet en mobilisant la méthodologie d'accueil dans le cadre d'un entretien exploratoire dédié afin de poser un diagnostic partagé



4 Réaliser une analyse technique des composantes du business-plan finalisé afin de partager un diagnostic argumenté de son réalisme et d'émettre des préconisations tenant compte des perspectives de viabilité économique



2 Orienter le porteur de projet avec une logique d'autonomie vers des structures, ressources et dispositifs en réponse aux problématiques spécifiques à traiter



5 Apporter un appui au futur dirigeant en phase de démarrage afin de l'accompagner dans l'appropriation de ce nouveau rôle en suscitant la mise en place d'un suivi structuré de l'activité, en transmettant des outils et ressources pour un pilotage autonome des différentes fonctions de l'entreprise et en orientant, en fonction des besoins et demandes, vers des structures et dispositifs internes ou externes



3 Apporter un appui méthodologique, technique et humain pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions individualisé visant la formalisation d'un projet entrepreneurial réaliste et économiquement viable

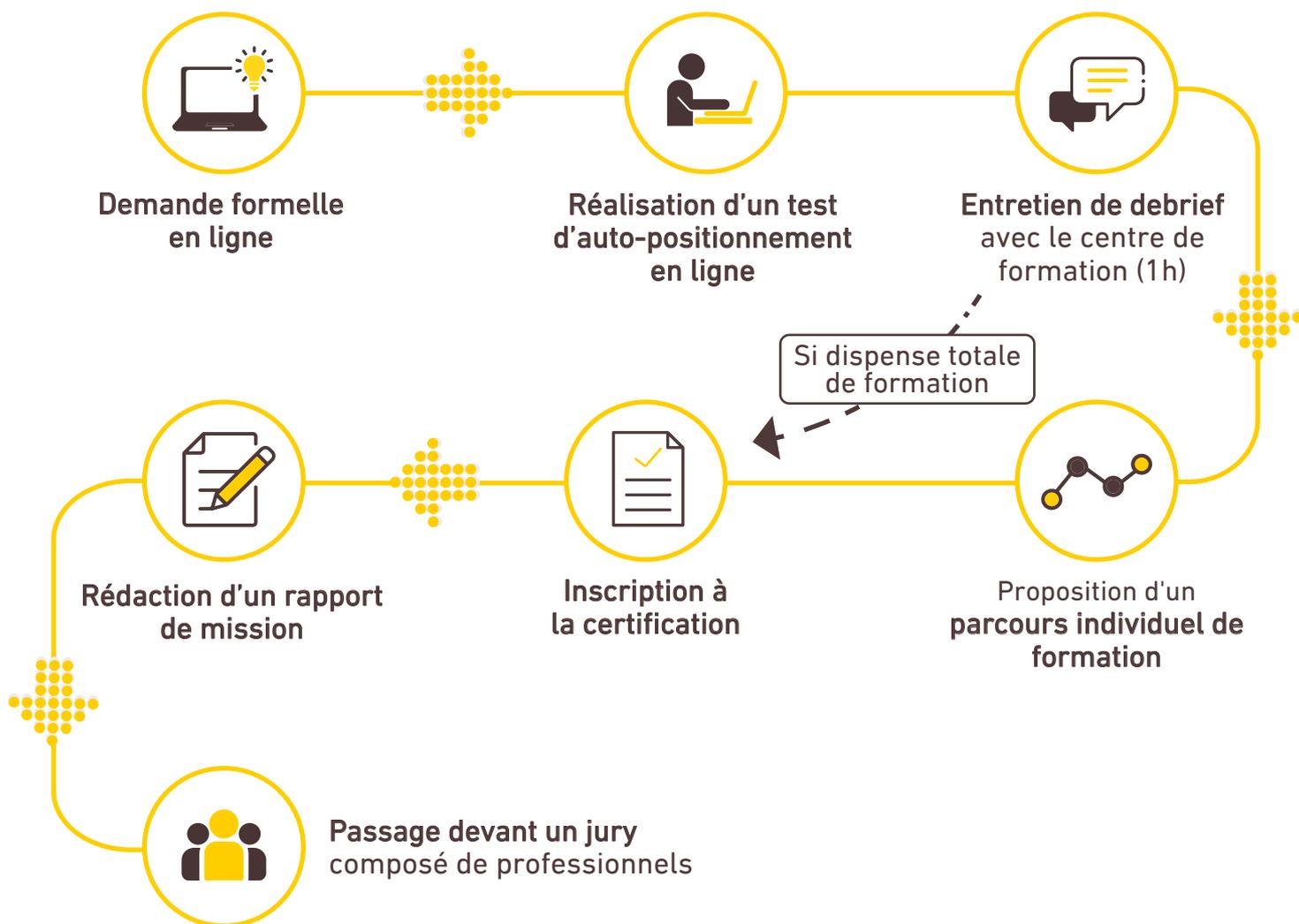


Les composantes de chaque compétence sont déclinées dans le référentiel de certification avec des critères et modalités d'évaluation identifiés.

En savoir plus :

- [Référentiel de compétences](#)
- [Détail du certificat de Conseil en création d'entreprise - Agence France Compétences](#)

COMMENT Y ACCÉDER ?



TARIFS

- Accès au test d'auto-positionnement : **gratuit**
- Entretien de debrief avec préconisation d'un parcours individuel de formation : **gratuit**
- Parcours individuel de formation : coût variable **selon durée**
- Réunion d'information sur la certification : **gratuite**
- Inscription à la certification : **550 € net**
- Accompagnement comprenant tutorat individuel et webinaires de préparation : **1 200 € net (en option)**

FINANCER SON PROJET

- La certification est inscrite au Répertoire Spécifique et reconnue sur le site officiel de l'Agence France Compétences.

Selon le parcours individuel de formation que vous suivrez et les choix opérés, vous pourrez mobiliser votre CPF.

- Autres pistes de prise en charge envisageables selon votre situation : Transition pro, CPF et Employeur, Opco, Employeur, Employeur et Opco...

Un devis détaillé sera établi pour chaque projet.



bpifrance



CRÉATION

FORMEZ-VOUS ET ANTICIPEZ LES ÉVOLUTIONS DE VOTRE PROFESSION

Obtenir

plus d'informations

Tél. : 01 41 79 89 63

ressources.pros@bpifrance.fr

Découvrir

notre offre de formation

<http://bit.ly/formationbpifrancecrea>

Centre de formation des professionnels de l'entrepreneuriat

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°119404492-94
auprès du Préfet de Région d'Île-de-France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Bpifrance - Siret n°320 252 489 01075

27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex

Pour toute correspondance : 24 rue Drouot 75009 Paris

